

Évènement traumatique : dans l'urgence, comment y faire face ?

Direction Santé Sécurité & Qualité de Vie au Travail (DSSQVT) du CDG 59 vous propose une démarche par étapes quand survient une situation traumatogène dans votre structure.

Qu'est-ce qu'un évènement traumatogène ?

C'est l'exposition à une expérience traumatique directe ou indirecte, en confrontation à la mort. Ne sont pas concernés les menaces de suicide ou les conflits entre agents.



Le rôle de la DSSQVT du CDG 59 consiste à **accompagner** les collectivités dans la gestion de cet événement, en articulation avec les dispositifs existants et d'assurer un accompagnement notamment en **suivi post-crise**.

Le/la **médecin du travail** du secteur ainsi que l'**équipe pluridisciplinaire** sont **systématiquement informés** de la situation. Le CDG 59 s'engage à **prendre contact** avec la collectivité **sous 24/48h** maximum afin d'évaluer les actions complémentaires envisageables (soutien post-crise, suivi collectif ou individuel, retour au travail, VMP etc).

Toutefois, la collectivité **peut également solliciter** l'aide du CDG 59 suite à une demande urgente. L'équipe pluridisciplinaire s'engage à répondre sous **24/48h**.



Pour plus d'informations :
medecinepro@cdg59.fr

Gérer l'urgence

Voici les numéros d'urgence à connaître et à afficher :

15 Samu	112 Numéro d'urgence européen
17 Police	114 Personnes sourdes ou malentendantes
18 Pompiers	196 Sauvetage en mer

Veillez à indiquer leur emplacement via un affichage clair



TROUSSE
DE
SECOURS

Les étapes à respecter

♦ RÉAGIR, SÉCURISER

→ Gestion de l'urgence vitale

Contactez le **SAMU (15)** pour les personnes en détresse vitale et/ou psychologique. Si un agent présente un état de choc psychologique (propos délirants, incohérences, sidération, état de choc...) orientez-le vers un **service d'urgence**.

Votre agent est en détresse psychologique avec des idées suicidaires ? Vous pouvez l'orienter vers le **3114** (ligne gratuite dédiée à la prévention du suicide), son **médecin traitant** ou le **Centre Médico Psychologique**.

Sur le site internet 3114.fr vous trouverez tous les renseignements ainsi que des supports de communication prêts à l'emploi.



♦ ACCUEILLIR, ÉCOUTER, RASSURER

→ Gestion de crise interne à la collectivité

Une bonne gestion de crise est **déterminante** dans la prévention du développement de troubles de stress post-traumatiques et **facilite la reprise d'activité** de la collectivité.

Nous vous conseillons donc de prendre en charge **immédiatement** les agents exposés **directement ou indirectement**, de mettre en place en interne une cellule de gestion de crise et de contacter, **sans délais**, votre assurance statutaire ou un prestataire spécialisé afin d'assurer une prise en charge **rapide** des agents si besoin.

Bon à savoir : numéros utiles

3114 Numéro national de prévention du suicide

03 20 88 73 46 Vivre son deuil dans le Nord Pas-de-Calais

03 20 78 22 22 Centre d'accueil permanent « ilot psy »